"Schuman et Stikker" dans De Volkskrant (24 juin 1950)

Légende: Le 24 juin 1950, le quotidien néerlandais De Volkskrant commente le déroulement des négociations sur le plan Schuman à Paris et évoque les enjeux économiques du futur pool charbon-acier.

Source: De Volkskrant. 24.06.1950. [s.l.]. "Schuman en Stikker".

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/schuman_et_stikker_dans_de_volkskrant_24_juin_1950-fr-bbc2e6d7-890f-4541-bfa6-6b05943aae16.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Schuman et Stikker

Après les pourparlers de Paris concernant le plan Schuman, la délégation néerlandaise a décidé, tant et si bien que toutes les autres délégations ont suivi son exemple, de rentrer au pays afin de procéder à des délibérations et préciser certains points. Nous ne trouvons absolument pas étrange que l'on éprouve le besoin de se concerter et de préciser les directives et les missions pour une affaire aussi importante et lourde de conséquences. Quand les délégués se seront concertés avec leur gouvernement respectif, des contre-propositions seront peut-être soumises. Par ailleurs, nous regretterions fort que le volet politique du plan Schuman soit édulcoré, par exemple au profit des Britanniques. Non que nous voulons nous défaire de ces derniers. Mais étant donné qu'ils affirment explicitement souhaiter se lier aussi peu que possible au continent, ce continent doit en tenir sérieusement compte. Il doit essayer toutes les possibilités pour faire d'un plan aussi noble que le plan Schuman une réussite, car celui-ci veut rendre la guerre impossible entre la France et l'Allemagne et unir ces deux pays non pas contre les autres mais avec d'autres pays, dans une relation «d'acier». L'exercice de l'autorité par un organe supranational et non pas par ces deux gouvernements réduirait le risque de domination de ces deux grands sur les autres petits pays.

Le volet socio-économique de la philosophie de Schuman est toutefois bien moins clair et les Néerlandais ont amplement raison de demander de la clarté, de la précision et de la netteté. Sur le plan social et économique, l'industrie minière limbourgeoise a par exemple une longueur d'avance sur d'autres régions minières en Europe. La situation dans les mines belges est notamment moins favorable qu'elle ne l'est ici. Il se peut dès lors que la fusion dans ce domaine se fasse à nos frais. Si nous devons vendre moins ou plus cher pour permettre aux autres d'être compétitifs, cela sera tout sauf agréable.

L'un des fondements du plan Stikker pour procéder à la fusion à frais communs pourrait toutefois renforcer la base de la philosophie de Schuman. Un fond «d'intégration», comme le propose Dirk Stikker ne pourrait-il pas stimuler le «trésor de charbon et d'acier» de Schuman? Dans le contexte du Benelux, une contribution des Pays-Bas à ce fonds pourrait leur permettre de s'acquitter de leur dette envers la Belgique. Cette contribution néerlandaise devrait non seulement tenir compte de la situation au sein d'une industrie, mais aussi de la situation difficile du pays. Les possibilités existent, et vouloir, c'est pouvoir.